

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

**Décision du 22 août 2012 désignant des administrateurs provisoires
de l'établissement public départemental de santé mentale Colson de Fort-de-France**

NOR : AFSH1230480S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Martinique du 22 août 2012 portant mise sous administration provisoire de l'établissement public départemental de santé mentale Colson de Fort-de-France,

Décide :

Article 1^{er}

M. Guy VALLET, inspecteur général des affaires sociales, et M. Jean-Claude DELNATTE, conseiller général des établissements de santé, sont désignés pour assurer l'administration provisoire de l'établissement public départemental de santé mentale Colson de Fort-de-France pour la période du 23 août 2012 au 23 février 2013 inclus.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Guy VALLET. En cas d'empêchement de M. Guy VALLET, les attributions de directeur seront assurées par M. Jean-Claude DELNATTE.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur de l'établissement public départemental de santé mentale Colson de Fort-de-France, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Martinique.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 23 août 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 22 août 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
F.-X. SELLERET